

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-335 du 16 Octobre 1987
Portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de l'Institut National de Cartographie
(I.N.C.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU L'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipe-ment et des Transports,
- VU Le décret N° 85-196 du 24 Mai 1985 portant approbation des Statuts de l'Institut National de Cartographie,
- SUR Proposition du Ministre de l'Equipe-ment et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 30 Septembre 1987,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de Cartographie (INC), les personnes dont les noms suivent :

- | | | |
|--|---|---|
| Albert AKAKPOVI | : | représentant le Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique, |
| Thérèse POSSET | : | représentant le Ministre du Travail
et des Affaires Sociales, |
| Cissé EL-Hadj MOUSSA | : | représentant le Ministre du Com-
merce, de l'Artisanat et du Tou-
risme, |
| Michel DEDEHOUANOU et
Anne-Marie GANDJI | : | représentant le Ministre des Fi-
nances et de l'Economie, |
| René LOKO | : | représentant le Ministre de l'Equi-
pement et des Transports, |
| Bio BAGUIDI | : | représentant le Ministre de la
Défense Nationale, |
| Jérôme TONI TOSSA | : | représentant la Société Nationale
de Gestion Immobilière (SONAGIM), |
| Bertin MAFFON et
Symphorien MENSAH | : | (représentants du Comité de Défense
de la Révolution, |
| Cosme S. DOVI
Jean M. HOUNNOU et
Romain K. TOGNIFODE | : | (représentants du Syndicat. |

Article 2. - Le Camarade René LOKO est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Institut National de Cartographie.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Octobre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Vincent GUEZODJE
Ministre intérimaire

Vincent GUEZODJE
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MET.
MJIEPSP 8 AUTRES MINISTERS 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 6
IGE ET SES SECTIONS 3 DB-DCF-DSDV 6 DCCT 1 GDE CHANC. 1 ONEPI 2
JORPB 1.-